



Montréal, le 12 février 2016

Direction générale de l'intendance environnementale
Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada
801-1550, av. D'Estimauville
Québec (Québec) G1C 0C3

**Objet : Commentaires concernant la proposition de mise en place
d'une chasse à la Tourterelle triste au Québec**

Madame, Monsieur,

Le Regroupement QuébecOiseaux est un organisme sans but lucratif qui regroupe et représente les personnes qui s'intéressent à l'observation, à l'étude et à la conservation des oiseaux du Québec. Selon un récent sondage réalisé par la firme SOM, 32 % de la population québécoise seraient des adeptes d'ornithologie. Notre mandat est de développer le loisir ornithologique et d'en assurer la qualité ainsi que de suivre et protéger les populations d'oiseaux et leurs habitats.

C'est dans ce contexte que nous vous faisons part de nos commentaires concernant la mise en place d'une saison de chasse à la tourterelle au Québec à compter de septembre 2016. À titre de membre actif de la *Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrants gibier*, nous avons déjà fait part de nos préoccupations. Nous profitons de la présente consultation publique pour les réitérer.

D'entrée de jeu, l'acceptabilité sociale de la proposition est loin d'être gagnée. Nous avons fait circuler un sondage sur la question l'été dernier parmi nos membres, dont plusieurs sont aussi des chasseurs, et 91 % se sont prononcés contre la chasse à la tourterelle. Voici nos préoccupations et celles soulevées par nos membres :

- Le ministère mentionne que la Tourterelle triste peut être chassée de façon soutenable. Lors des discussions à la Table de concertation, les biologistes du ministère ont avancé un taux de récolte d'environ 1 %. Malheureusement, lorsque questionnés sur le sujet, les responsables n'ont pas été en mesure d'expliquer sur quelle base scientifique reposait cette affirmation. D'autre part, si le taux de récolte estimé de 1 % s'avère vrai, nous nous interrogeons sur la pertinence de rompre le statu quo sur un sujet aussi sensible pour ne répondre à la demande que d'un si petit nombre de chasseurs.
- On se questionne quant à la taille réelle de la population. À notre connaissance, il n'existe aucun inventaire permettant d'appuyer scientifiquement le nombre de 760 000 individus.

- La taille de la population en deçà de laquelle la récolte ne sera plus soutenable n'a pas été déterminée. L'expérience nous démontre que ces seuils doivent être établis au préalable. Si les règles ne sont pas claires dès le départ, les chasseurs prendront la ressource pour acquis et certains seront nettement moins enclins à respecter un possible moratoire, comme on le voit avec la morue ou la perchaude.
- On mentionne aussi une augmentation des populations de tourterelles sur la période 1970-2012, mais on n'a pas tenu compte du déclin de la population auquel nous assistons depuis le début des années 2000. Ce déclin est pourtant bien visible dans toutes les bases de données. On parle d'une diminution de l'ordre de 13 % pour ÉPOQ, et de près de 40 % pour les Recensement des oiseaux de Noël.
- Contrairement à ce qui est écrit dans les propositions réglementaires, lorsque questionnés sur le sujet, les responsables du dossier nous ont mentionné qu'ils n'avaient pas prévu mettre en place un suivi de la population et du nombre de prises afin de s'assurer que la récolte demeurera soutenable. Nous voulons donc nous assurer qu'un tel suivi sera mis en place, comme ça se fait pour la sauvagine.
- Dans le contexte où la grande majorité de la population de tourterelle fréquente les milieux urbains, nous déplorons aussi le fait qu'aucune étude n'ait été mise en place pour déterminer précisément le nombre d'oiseaux pouvant être réellement chassé. À noter aussi qu'une pression de chasse en milieu agricole risque de concentrer encore plus les oiseaux en milieux urbains.
- Aucune étude ne semble avoir été réalisée afin d'évaluer l'impact à long terme de cette récolte sur la population de tourterelle et autres espèces pouvant être affectées. Par exemple, un prédateur comme l'Épervier de Cooper pourrait potentiellement subir les conséquences d'une réduction de ses proies de prédilection. Dans les documents qui ont circulé, on se base beaucoup sur l'expérience ontarienne alors que les populations ontariennes de tourterelles sont situées bien plus au sud que celles du Québec, dans des conditions climatiques qui ne se comparent pas.
- Bien que la majorité des chasseurs respectent la réglementation, nous nous inquiétons aussi du fait qu'une minorité pourrait être tentée de chasser en milieu urbain ou péri-urbain, aux dépens de la sécurité civile. Cette préoccupation est d'autant plus légitime quand on considère que les tourterelles qui ne sont pas à proximité des habitations, même en milieux agricoles, sont rares. Par ailleurs, le faible nombre d'agents de protection de la faune ne permettra pas une surveillance adéquate sur un si vaste territoire.
- Puisque les tourterelles utilisent régulièrement les fils électriques ou les bâtiments pour se poser, la même inquiétude s'applique aux infrastructures en milieu agricole.
- Une bonne partie des personnes consultées, y compris les chasseurs, sont d'avis que les oiseaux abattus ne seront pas consommés, mais simplement abandonnés comme c'est le cas en ce moment avec les oiseaux noirs, les pigeons, etc. Cette crainte a d'ailleurs été confirmée par des ornithologues-chasseurs qui nous ont fait part que le règlement obligeant la récupération des prises n'était pas toujours suivi dans le cas de la chasse aux oiseaux noirs puisque l'intérêt n'était pas de consommer les oiseaux mais seulement de se pratiquer au tir. D'autre part, considérant la petite taille de la tourterelle et la puissance des engins de chasse qui seront utilisés, plusieurs oiseaux abattus seront tout simplement impropres à la consommation.

Compte tenu des questions soulevées, nous réitérons notre opposition au projet de chasse à la Tourterelle triste et demandons au Ministre d'Environnement et Changement climatique Canada de surseoir à ce projet de modification des règles de chasse aux oiseaux migrants.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J-S Guénette'.

Jean-Sébastien Guénette
Directeur général